

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Présents : Mme CALLEDE Maud, M. HERNANDEZ DE LA LOSA David, Mme BONIFAS Marie-Laure, Mme ROUANE Nicole, M. DORBES Jean-Luc, M. DEDIEU Joël, M. AUBERT Bernard, M. DANES Richard, Mme JEANJEAN Séverine, M. GISTAIN André, M. JEUCH Antoine. M. BALARESQUE Denis.

Absents : M. PEREZ Cédric

Secrétaire de séance : M. AUBERT Bernard

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 27/02/2024.

COMPTE RENDUS DE RÉUNIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le CTG (Convention Territoriale Globale) à la Communauté de Communes du Volvestre.

Madame ROUANE Nicole : Réunion avec la commission du personnel qui sera renouvelée ultérieurement. Car il y a un manque d'information concernant le départ d'un agent, du recrutement de nouvelles personnes pour la prochaine rentrée scolaire. Discussion sur les possibilités de recrutement. Début mars réunion AGRI DATING : rencontre avec les agriculteurs, les producteurs pour les achats de la cantine. Les 5 et 6 mars formation sur une nouvelle façon de cuisiner bio et local avec la cantinière.

Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David : Réunion au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : débat d'orientation budgétaire, pas d'augmentation du prix de l'eau potable en 2024.

Monsieur DORBES Jean-Luc : La commission travaux concernant les dégâts à l'école. En ce qui concerne le remplacement du standard de la Mairie, décision d'attendre 2025. Concernant la fuite du préau de l'école un devis a été demandé. Les travaux de climatisation de la salle des fêtes sont terminés. La climatisation de l'école sera réalisée la première semaine des vacances du mois d'avril. Une fuite sur le puits de lumière de la salle des fêtes a été signalée, un devis est demandé. Une demande devis a été faite pour l'éclairage du rond-point, ainsi que pour l'éclairage public remplacé par des LEDS.

Monsieur le Maire présente le devis du SDEHG pour l'éclairage du futur rond-point. Discussion sur le nombre de poteaux à mettre en place.

Madame CALLEDE Maud : le 4 mars réunion du conseil d'école : 65 enfants à la rentrée 2024/2025. La fermeture de classe est officielle. Il sera réalisé une fresque collective le 2 avril à l'école. Réunion SIASCAR : reportée par manque de quorum. Il y a 90 bénéficiaires pour 18 agents aujourd'hui. Réunion le 19 mars : convention pluriannuelle avec Longages, la CAF, Noé et Capens. Les objectifs sont différents. Contrat enfance Jeunesse, la mise à disposition du personnel est à revoir. C'est la commune de Noé qui prend en charge le matériel, les locaux et l'entretien du centre de loisirs. Chaque commune doit faire sa convention pluriannuelle. Un bilan sera fait après les vacances du mois d'octobre. Capens devra payer une subvention annuelle à la place d'une participation actuellement.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS : - 2024/007

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de la démission de Madame CARRERA Pamela, il convient de nommer un nouveau délégué élu pour la remplacer au CNAS.

Il demande qui est candidat ? Monsieur DEDIEU Joël se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter la candidature de Monsieur DEDIEU Joël membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour participer à l'assemblée départementale du CNAS.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SIASCAR : - 2024/008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de la démission de Madame CARRERA Pamela, il convient de nommer un nouveau délégué élu pour la remplacer au SIASCAR.

Il demande qui est candidat ? Monsieur AUBERT Bernard se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter la candidature de Monsieur AUBERT Bernard, en qualité de délégué élu au SIASCAR.

ADMISSION EN NON-VALEUR :

Ce point est annulé à la demande du conseil municipal et sera étudié lors d'une prochaine réunion.

PETITS TRAVAUX URGENTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLERE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU SDEHG : 2024/009

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021/014 DU 20 /05 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10000 € annuels de contribution communale**. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres **dans la limite de 10 000.00 € par an,**

- charge Monsieur le Maire :

- * d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes,
 - * de valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
 - * de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités,
 - * d'en informer régulièrement le Conseil Municipal,
 - * d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées,
 - * de présenter à chaque fin d'année **un compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants,
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES EN VUE DE LA RÉVISION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME : 2024/010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme, par délibération en date du 13 septembre 2023.

Les études nécessaires à ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier ce dossier à un prestataire privé.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence sur la plateforme <http://www.ladepeche-marchespublics.fr> le 5 octobre 2023, avec une date limite de remise des offres fixées au 14 novembre 2023.

Neuf bureaux d'études ont répondu dans les délais fixés en utilisant les moyens demandés. Après analyse de l'ensemble des offres, la proposition de la société KARTHEO, pour un montant de 28 507,50 € HT, a été considéré comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide à la majorité :

1. D'autoriser le Maire à conclure le marché public de services pour la révision du Plan Local d'Urbanisme avec la société KARTHEO ;
2. De donner compétence au Maire pour les actes d'exécution de ce marché ;
3. Que ce marché sera réalisé pour le montant estimatif de 28 507,50 € HT, figurant à l'acte d'engagement ;
4. Que la durée prévisionnelle de ce marché sera de 24 mois, hors délais de validation pris par la commune.

Résultat du vote :

Votant : 12

Pour : 11

Contre : 1 (M. AUBERT Bernard)

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA David demande l'état d'avancement de la demande de prime inflation ? Monsieur le Maire répond qu'il faut attendre l'avis du Centre de Gestion.

Monsieur GISTAIN André : Signale que pour faire correctement le tri-sélectif à la salle des fêtes, il faudrait mettre à disposition plus de container car il n'y en a qu'un qui est plein en permanence. Discussion sur la possibilité de commander un ou des containers supplémentaires

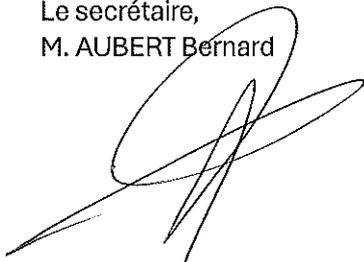
Monsieur DEDIEU Joel informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail concernant la mise en place d'un distributeur de pizza à la Girouette. Le propriétaire de la parcelle doit faire sa demande au service urbanisme du PETR pour connaître le règlement de cette zone et savoir si ce projet est réalisable. Monsieur DEDIEU Joël répondra en conséquence.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a terminé l'adressage de Capens, il précise que la salle des fêtes n'a pas d'adresse, il l'a donc adressée RD48E, Avenue Danflous.

Discussion sur la possibilité de créer un numéro pour cette adresse. Le numéro 50 est retenu pour l'adresse de la salle des fêtes et des ateliers municipaux.

La séance est levée à 23 H 10

Le secrétaire,
M. AUBERT Bernard



Le Maire,
M. DANÈS Richard

